

CFDT-IMPOTS

CAP 28/02

Compte rendu de la CAP de titularisation des inspecteurs-élèves

La CAP nationale de titularisation des inspecteurs-élèves de la promotion 2001-2002 s'est déroulée le jeudi 29 août 2002.

La promotion 2001-2002 compte 572 inspecteurs-élèves.

La répartition par filière est la suivante :

- Filière impôts : 540
- Filière cadastre : 11
- Filière informatique ENC : 21

La CAP a évoqué la situation de 13 inspecteurs-élèves qui n'ont pas obtenu la moyenne à l'issue des épreuves de connaissance et de l'attribution de la note d'aptitude générale.

L'an dernier, la CAP de titularisation des inspecteurs-élèves de la promotion 2000-2001 avait dû examiner deux avis de licenciements, soit autant que les quatorze années précédentes !

Cette année est donc détestable, la CAP devant rendre un avis sur 4 avis de licenciement (dont un agent handicapé), mais aussi 4 avis de redoublement et 5 avis de reversement en catégorie B ou dans le corps d'origine.

Pour la CFDT, au-delà de 13 échecs individuels, il s'agit de l'échec des établissements de formation l'école

Les stagiaires considèrent que leur scolarité comme trop scolaire, dense et rapide. Certes, pour la promotion 2002-2003, la plus grande alternance entre les enseignements théoriques et la mise en pratique dans les services doit permettre d'atténuer ces défauts, mais ne peut occulter la réflexion sur les objectifs, les moyens et le volume de la scolarité.

Au cours des débats, la CFDT a demandé, qu'au-delà des simples notes, on s'oriente vers une véritable validation des acquis.

La CFDT a exigé à nouveau la suppression de la note d'aptitude générale sur laquelle l'administration s'appuie cette année pour licencier un agent. Cela n'est pas acceptable.

La CFDT a dénoncé que les cours de soutien ne soient pas assurés de manière continue, l'ENI étant réticente à proposer des cours de soutien pendant les 15 jours précédant chaque colle. Elle a demandé que le soutien scolaire puisse avoir lieu tout au long de l'année.

En effet, pour la CFDT, les établissements de formation n'ont pas pour vocation de sélectionner les inspecteurs-élèves en fonction d'un classement de sortie, mais bien de s'assurer que l'ensemble des agents aient les aptitudes et les connaissances nécessaires à leurs futures fonctions.

La CFDT revendique la mise en place d'une équipe de deux ou trois enseignants par établissement, chargés de détecter les collègues en difficulté et d'assurer des cours de soutien obligatoires individualisés. A l'issue de la scolarité 2001-2002, cette proposition devient une exigente nécessité.

En outre, le soutien doit certes être scolaire, mais aussi social, psychologique. Le rôle de l'assistante sociale doit être renforcé.

Enfin, la CFDT a protesté contre le caractère trop explicite du motif des absences. Elle n'accepte pas cette intrusion dans la sphère privée.

La CAP a examiné la situation de chaque agent. Au final, l'administration procédera à 3 licenciements, 3 reversements et 7 redoublements.